

La politique belge contre la faim ?

Propositions des ONG face à la crise alimentaire

Journée mondiale de l'alimentation, 16 octobre 2008

LES ENJEUX DE LA CRISE ALIMENTAIRE

Après des décennies de prix de produits alimentaires dépréciés, ne permettant pas à la majorité de producteurs de vivre dignement de leur travail, le contexte semble avoir radicalement changé. En avril, les prix mondiaux des produits agricoles ont augmenté en moyenne de 54% en douze mois. Certains produits, comme les céréales et l'huile végétale ont respectivement augmenté de 94% et 98%, avec des niveaux record de prix depuis plus de dix ans. Depuis quelques semaines, le prix de certains produits a chuté, confirmant les craintes de marchés agricoles très volatils. On comprend que ces hausses brutales aient jeté dans la rue des populations déjà pauvres qui consacrent 60 à 80% de leur budget à l'alimentation. Non pas parce que la nourriture manque, mais parce que les populations ne peuvent plus se la payer.

Impact

- Emeutes de la faim.
- Faim structurelle qui touche plus de 850 millions de personnes.
- Les ODM s'éloignent avec la faim qui augmente en 2007 de 75 millions de personnes : ce chiffre pouvant atteindre plus de 100 millions les personnes supplémentaires en 2008.
- En 2007, les coûts des importations alimentaires des pays en développement ont augmenté de 33 %.

Raisons

- Une hausse tendancielle de la demande: les besoins des pays émergents augmentent, changement d'habitudes alimentaires, urbanisation croissante, demande d'agro-carburants,...
- Une baisse conjoncturelle de l'offre : l'augmentation des coûts de production, les changements climatiques (ex. sécheresse en Australie), les stocks européens et mondiaux sont au plus bas depuis 25 ans, spéculation des traders.
- Plus fondamentalement, l'agriculture secteur négligé de l'aide publique : entre 1987 et 2005, l'aide à l'agriculture pour PED est passée de 11,5 à 3,9 milliards de dollars. Politiques agricoles démantelées par FMI, BM, OMC au détriment de l'agriculture familiale.

Réponses

- A court terme des mesures diverses, dispersées, parfois incohérentes: diminuer les prix intérieurs (baisse de tarifs ou restrictions des exportations), programmes de filets de sécurité pour les populations les plus pauvres (subsidés d'achat, programmes scolaires, ...).
- Au niveau international, appui la production alimentaire, mais insuffisants aux besoins, estimés à US\$ 25-40 milliards supplémentaires par an.
- Urgent de prendre mesures cohérentes à long terme répondant à un nouveau contexte de marchés tendus et volatils en diminuant la vulnérabilité des consommateurs et producteurs.



REPENSER LES POLITIQUES EN FONCTION DU DROIT À LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

Les politiques agricoles, commerciales et de coopération n'ont pas réussi à relever les défis du droit à l'alimentation, d'éradiquer la pauvreté rurale, de stabiliser les marchés, de promouvoir les investissements nécessaires à l'agriculture, de gérer les ressources naturelles de manière durable. A cela viennent s'ajouter de nouveaux enjeux, celui du changement climatique, de la crise énergétique, financière ou d'une crise des institutions internationales (OMC en panne, Nations-Unies n'ayant pas les moyens de leurs ambitions, les Institutions financières internationales en quête de légitimité), ...

Etant donné que l'agriculture répond à des fonctions essentielles (y compris la sécurité alimentaire, l'emploi rural, la gestion de l'environnement, la réduction de la pauvreté), il est essentiel de reconnaître que les produits agricoles ne sont pas des produits « comme les autres ». L'agriculture reste un secteur d'exception qui ne peut être régulé par les seules règles de marché et doit être accompagné par des politiques agricoles et alimentaires fortes. Il reste le secteur principal pouvant assurer le développement économique de nombreux pays en développement.

Nos demandes s'inscrivent dans le droit à la souveraineté alimentaire défini comme : *Le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, sans que ceux-ci portent préjudices aux droits des autres peuples.*

Ces demandes comprennent :

1. Des politiques agricoles et commerciales équitables et solidaires

- Priorité aux marchés locaux et à l'intégration aux marchés régionaux pour garantir le droit à l'alimentation.
- Mesures visant à garantir des prix rémunérateurs et stables pour la majorité des producteurs, des mesures de soutien à la production et des zones marginalisées, des stocks alimentaires stratégiques.
- La protection des marchés contre les importations d'excédents alimentaires à bas prix grâce par exemple à des contingents ou à des droits de douane variables.
- De négocier, produit par produit, des accords internationaux régulant les quantités échangées, de manière à limiter la volatilité des marchés et de garantir des prix rémunérateurs.

2. Investir dans une agriculture familiale durable

- Priorité à la production alimentaire locale et régionale, basée sur des systèmes de production familiaux, diversifiés et agro-écologiques.
- Investir dans développement économique local, création d'emplois ruraux, gestion durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, maintien de la fertilité des sols, ...
- Tenir compte de la féminisation grandissante de l'agriculture.

3. Un accès équitable aux moyens de production

- Appui aux programmes de réforme agraire, d'irrigation, de crédit rural, de technologies appropriées.
- Implication des organisations paysannes dans la gestion de ceux-ci.
- Appui aux infrastructures rurales (routes, écoles, dispensaires, électrification, ...), à l'accès des producteurs aux informations (sur les marchés, les technologies, les négociations commerciales, les politiques agricoles, les normes sanitaires, ...), aux moyens de transformation et de commercialisation.

4. La reconnaissance du rôle des organisations paysannes et leur appui

- Renforcement de leur base, de leurs capacités d'analyse, d'information, d'expertise, et de plaidoyer.
- Reconnaissance de leur rôle d'interlocuteur par rapport aux politiques agricoles et alimentaires.
- Renforcement de leur position de négociation par rapport à la position dominante des entreprises agro-alimentaires et qu'elles soient en position de force pour négocier une part plus équitable de la valeur des aliments.

5. Plus d'importance dans la politique de coopération et plus de cohérence avec les autres politiques

- Appuyer des politiques agricoles et alimentaires par des moyens supplémentaires (évalués entre US\$ 25 et 40 milliards par an).
- La souveraineté alimentaire des populations et des Etats ne peut être mis à mal par les politiques commerciales imposant une libéralisation des marchés agricoles, les politiques énergétiques et les mandats concernant l'utilisation d'agrocarburants, les politiques contribuant au réchauffement climatique, les positions relatives à la dette des pays en développement, les politiques financières, de change et d'investissement.

DEMANDES SPÉCIFIQUES AUX PARLEMENTAIRES BELGES

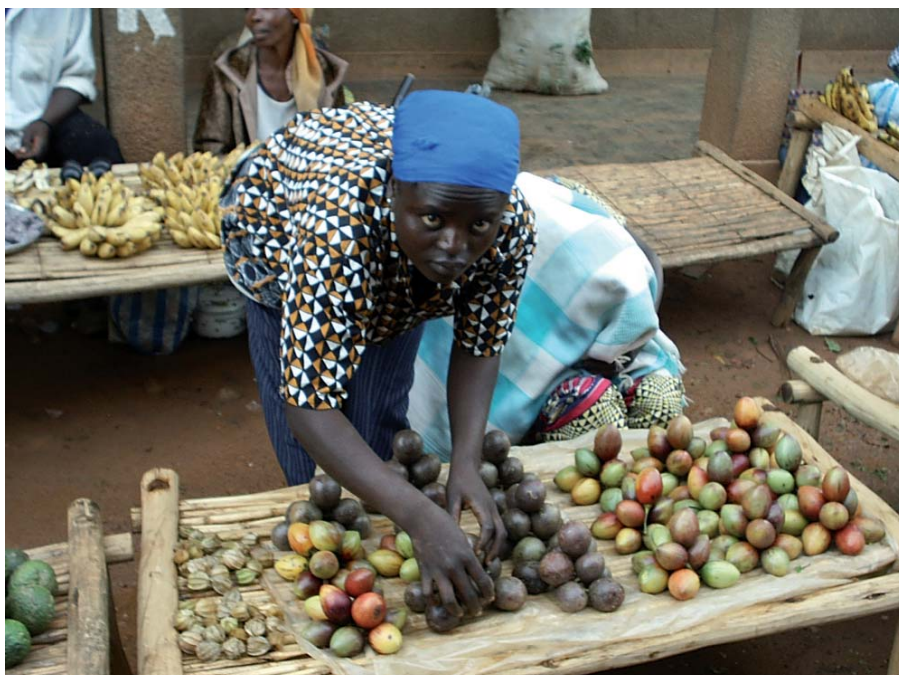
En mars 2008, au terme de 3 tables-rondes organisées avec le Parlement fédéral par un ensemble d'ONG belges, s'est tenue à Bruxelles une importante rencontre de l'ensemble des acteurs travaillant dans le domaine de la coopération, débouchant sur les demandes suivantes :

1. En matière de coopération internationales

- Renforcer la politique belge d'appui à l'agriculture par une augmentation significative et additionnelle des moyens : +10% en 2010, +15% en 2015.
- S'assurer de la cohérence des différentes politiques et instruments de coopération au regard des principes de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation, tel comme défini dans les Directives Volontaires de la FAO pour le droit à l'alimentation adéquate.
- Favoriser les outils de politiques agricoles et commerciales qui permettent la régulation du marché et la défense de l'agriculture familiale durable.
- Vérifier l'implication réelle des organisations paysannes, et les soutenir aussi bien sur le plan économique que politique, dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de coopération sur le plan agricole au sens large (agriculture, changements climatiques, migrations ...).
- Soutenir les conclusions de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD) faite par plus de 400 chercheurs appelant à un changement radical des modes de production agricole afin de mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

2. En matière de politiques belges et européennes

- Renforcer l'implication du Parlement dans les politiques liées à la sécurité alimentaire en instaurant un « pôle » agriculture au sein de la Commission parlementaire des relations extérieures : ex. débat annuel sur la cohérence de la politique de coopération au départ d'études d'impact ou de l'audition régulière par les parlementaires des responsables belges dans les institutions internationales (Banque Mondiale, FAO, Rapport du Droit à l'alimentation au Conseil des Droits de l'Homme, IFAD, OMC, ...).
- Evaluer les impacts des politiques du Nord sur l'agriculture familiale durable dans les pays en développement, et le cas échéant corriger leurs effets négatifs, grâce à un travail conjoint avec les organisations paysannes (accords commerciaux, politique agricole commune, politique énergétique, politiques d'investissements, recherche agricole, ...).
- Favoriser les convergences d'intérêts entre organisations paysannes et autres acteurs de la société civile belge et européenne et les acteurs du Sud pour développer des propositions de politiques durables et solidaires.
- Faciliter les concertations entre acteurs publics et de la société civile belge et européenne impliqués dans le domaine de l'agriculture et le développement.



LE CALENDRIER POLITIQUE

1. La politique de coopération

- En 2008, les parlementaires finaliseront une **résolution** sur la crise alimentaire.
- Dans le même temps, le Parlement fédéral se prononcera sur le renouvellement du **Fonds belge de Survie**.
- La discussion du **budget annuel du Ministère de la coopération au développement** devra concrétiser les engagements pris dans le cadre de la lutte contre la faim et la revalorisation, tant quantitative que qualitative, de l'agriculture familiale et de l'appui aux organisations paysannes dans cette politique.
- En 2009, le parlement se prononcera sur la nouvelle « **Note stratégique** » de la Belgique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans la politique de coopération au développement et sur la **révision de la loi de la coopération**.

2. Les politiques commerciales

- Une nouvelle impulsion doit être donnée aux négociations de l'OMC afin de mettre les objectifs de développement, du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire au centre des négociations.
- Dans les négociations commerciales négociées (y compris les Accords de partenariat économiques (APE), à finaliser avec les pays ACP): permettre aux pays ACP de développer l'espace politique nécessaire pour mener à bien leurs politiques agricoles et alimentaires en réponse à la crise alimentaire.

3. La politique agricole

- Le « **Bilan de santé** » de la **PAC** est actuellement en discussion au niveau européen. C'est l'occasion de demander une Politique agricole européenne qui répond aux attentes des producteurs et des citoyens européens tout en respectant les intérêts des paysans et des citoyens des pays du Sud.
- Deux autres enjeux européens en **2009 et 2012** : celui sur le budget agricole commun, et, la définition d'une nouvelle politique agricole commune post-2013.

4. Les politiques énergétiques et climatiques

- L'objectif d'intégrer 10% d'**agrocarburants** dans les carburants de transport d'ici 2020 ne peut se faire au détriment de la sécurité alimentaire, d'un accès et d'une affectation des terres durables et de la dégradation de normes environnementales et sociales. Cet objectif devra être évalué à mi-parcours.
- Des mesures pour limiter le **réchauffement climatique** doit se décider d'ici la conférence des Nations-Unies de Copenhague en décembre 2009. Un fonds pour les pays en développement pour renforcer leurs capacités d'adaptation au réchauffement climatique, y compris dans le secteur agricole fait partie des décisions à renforcer.

DES RENDEZ-VOUS POLITIQUES

En juin 2009, élections régionales et européennes, niveaux ayant des responsabilités spécifiques pour les questions agricoles et alimentaires.

2010, une **Présidence belge**, une opportunité majeure d'infléchir les politiques européennes pouvant renforcer aux principes de la souveraineté alimentaire et au droit à l'alimentation.

Ce texte est approuvé par : Oxfam-Solidariteit, Vredeseilanden, SOS Faim, 11.11.11, Trias, VODO, CNCD-11.11.11, FIAN, Caritas, CSA, Oxfam Wereldwinkels, Broederlijk Delen, Wervel, Solidarité Socialiste, FUGEA, FWA, Boerenbond.

